
APPEL À PROPOSITIONS

OBJET :

**APPEL D'OFFRES POUR LA CONSULTATION SUR LA CARTOGRAPHIE OU
L'ANALYSE DU PAYSAGE DES PLATEFORMES DE MARCHÉ DES PME
DÉTENUES OU DIRIGÉES PAR DES FEMMES**

REF : AGF/RFP/CD/2024/003

Date de lancement : 9 mai 2024

Date de clôture : 24 mai 2024

17H00, heure d'Afrique de l'Est

TERMES DE REFERENCE POUR LA CONSULTATION SUR LA CARTOGRAPHIE OU L'ANALYSE DU PAYSAGE DES PLATEFORMES DE MARCHÉ DES PME DÉTENUES OU DIRIGÉES PAR DES FEMMES

Introduction

Le continent africain a le taux d'entrepreneuriat le plus élevé au monde, principalement grâce aux femmes entrepreneures. Les femmes africaines ont deux fois plus de chance de créer une entreprise que les autres femmes du monde, mais leur contribution à la croissance économique a jusqu'à présent été limitée.

Les femmes entrepreneures africaines éprouvent toujours plus de difficultés que les hommes à transformer leurs intentions en entreprises à croissance rapide, rentables et durables. Elles ont tendance à être surreprésentées dans les petites entreprises et dans les secteurs caractérisés par une faible productivité et une faible rentabilité et sont confrontées à de multiples défis. Elles sont donc exclues de manière disproportionnée de la participation effective à l'économie de marché, ce qui empêche les pays de réaliser pleinement leur potentiel de croissance et de création d'emplois. Le faible accès au financement est une contrainte majeure pour les femmes entrepreneures en Afrique, qui sont confrontées à un déficit de financement total estimé à 42 milliards de dollars US pour les PME formelles détenues ou dirigées par des femmes.

Pour relever ce défi, le Groupe de la Banque africaine de développement a mis en place l'Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA), une initiative phare qui se concentre spécifiquement sur l'augmentation du financement inclusif pour les femmes entrepreneures sur le continent. African Guarantee Fund est l'agence de mise en œuvre de l'AFAWA en Afrique.

À propos de African Guarantee Fund

African Guarantee Fund (AGF) est un fournisseur de garanties spécialisé dont la mission est de faciliter le développement économique et la réduction de la pauvreté en Afrique. Pour ce faire, AGF améliore l'accès au financement des Petites et moyennes entreprises (PME) dans des secteurs économiques clés grâce à ses produits de garantie et à son aide au développement des capacités.

Depuis sa création, AGF a émis un portefeuille de garanties de plus de 2 milliards de dollars US, débloquant ainsi environ 4 milliards de dollars US de financement pour les PME, grâce à des partenariats avec plus de 200 institutions financières dans 40 pays africains. En tant qu'institution ayant relevé le Défi 2X, AGF s'engage à soutenir les entreprises détenues ou dirigées par des femmes à travers le programme de Garantie pour la croissance de l'Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique



(AFAWA). Ce dernier vise à débloquer jusqu'à 3 milliards de dollars US de financement pour les PME détenues ou gérées par des femmes en Afrique. AGF favorise également la croissance durable en offrant un mécanisme de garantie verte aux institutions de prêt afin de leur permettre d'accroître l'accès au financement pour les PME qui investissent dans une économie axée sur le climat et la croissance verte.

AGF est soutenu par les actionnaires et sponsors suivants : L'Agence danoise de développement international (DANIDA), l'Agence espagnole de coopération internationale (AECID), la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence française de développement (AFD), le Fonds nordique de développement (NDF), le Fonds d'investissement pour les pays en développement (IFU), la Banque allemande de développement (KfW), l'Agence française pour le secteur privé (PROPARCO), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Affaires mondiales Canada (GAC) et le West Africa Trade & Investment Hub (WATIH) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

African Guarantee Fund est noté AA- par l'agence de notation mondialement connue Fitch Ratings.

L'appel à propositions et ses objectifs

L'objectif principal de AGF à travers l'initiative AFAWA est de combler le déficit de financement pour les femmes entrepreneures et de libérer leur capacité entrepreneuriale et leur plein potentiel. Pour ce faire, AGF travaille avec des Institutions financières partenaires (IFP). L'initiative AFAWA est unique en ce sens qu'elle propose une approche multidimensionnelle pour éliminer les contraintes auxquelles les femmes entrepreneures sont confrontées grâce à trois piliers d'intervention :

1. Renforcer l'accès au financement pour les entreprises détenues ou dirigées par des femmes en tirant parti des instruments financiers traditionnels de la Banque (lignes de crédit, financement du commerce et fonds d'actions) et grâce à la garantie AFAWA pour la croissance (G4G), un mécanisme innovant qui réduit les risques pour les femmes entrepreneures et renforce l'appétit des Institutions financières (IF) pour les prêts aux PME détenues ou dirigées par les femmes ;
2. Renforcer les capacités des femmes entrepreneures et des institutions financières ; et,
3. Renforcer l'environnement favorable afin d'accroître la capacité des PME à accéder au financement.

L'une des solutions potentielles parmi celles actuellement proposées par l'initiative AFAWA est la mise en place d'une plateforme de marché pour les PME détenues ou dirigées par des femmes. Les attentes à l'égard d'une telle plateforme sont les suivantes :

- Un forum où les femmes chefs d'entreprise peuvent effectuer des transactions avec d'autres entreprises ;
- Une plateforme où les entreprises dirigées par des femmes peuvent dialoguer avec leurs clients ;
- Un moyen par lequel les entreprises dirigées par des femmes peuvent interagir avec le gouvernement et les organismes liés au gouvernement ;

Africa House, Muthangari Road | T: +254 732 148 000 | P.O. Box 57795-00200 Nairobi, KENYA

www.africanguaranteefund.com

UNE GARANTIE POUR LA CROISSANCE AFRICAINE

- Un forum où les PME dirigées par des femmes peuvent télécharger et interagir avec diverses boîtes à outils qu'elles peuvent utiliser pour améliorer leurs activités,
- Un moyen par lequel les PME dirigées par des femmes peuvent accéder à des ressources et à des rapports.

Cependant, avant tout projet de création d'une Place de Marché, AGF souhaite déterminer s'il est nécessaire de créer une Plateforme. Pour ce faire, AGF souhaite procéder à une évaluation de ce qui existe sur le marché en ce qui concerne les plateformes de marché précédentes et existantes.

En résumé, les objectifs de la mission sont les suivants :

1. Décrire de manière exhaustive les types existants de plateformes de marché,
2. Décrire les lacunes des plateformes de marché existantes et formuler des recommandations sur ce qui doit être fait pour qu'elles maximisent leur potentiel, et
3. Formuler des recommandations générales à AGF concernant la création d'une nouvelle plateforme ou l'amélioration d'une plateforme existante.

Résultats attendus

Un rapport complet sur le paysage qui reprend les détails ci-dessus.

Couverture géographique

Toutes les candidatures sont les bienvenues.

Critères d'évaluation

Lors de l'évaluation des propositions techniques reçues des consultants invités, AGF prend principalement en compte les qualifications professionnelles actuelles de chaque consultant, ses performances récentes sur des missions similaires, sa compréhension de la mission en question et la qualification du personnel affecté au travail.

Pour évaluer les propositions, AGF utilisera des notations chiffrées pour chacun des critères d'évaluation technique suivants :

- a) l'expérience du cabinet de conseil dans le même domaine que celui de la mission et sur des projets similaires ;
- b) la réputation professionnelle de l'entreprise et ses performances et expériences antérieures, connaissance de l'environnement du projet dans le pays et la région et de ses implications pour le projet ;
- c) la compréhension des Termes de référence ;
- d) la qualité globale de la proposition, la qualité du plan de travail et la méthodologie proposée ;
- e) la qualification des experts et l'expérience dans le domaine de la mission ;
- f) la capacité à traiter avec le personnel et les agences nationales et internationales ; ainsi que la maîtrise de l'anglais et du français.

Les propositions reçues seront évaluées sur la base des critères définis dans l'Annexe.

Qualifications et expérience

Le consultant/la société retenu(e) doit posséder les compétences suivantes :

1. Le consultant/la société doit être titulaire au minimum d'un diplôme en gestion d'entreprise, en gestion stratégique ou dans tout autre domaine connexe, délivré par un établissement reconnu. Dans le cas d'une entreprise qui soumet une offre, chaque membre de l'équipe proposée doit posséder le niveau d'études minimum requis.
2. Le prestataire de services doit fournir :
 - a) Noms et qualifications du personnel clé qui effectuera les services, en indiquant qui est le chef d'équipe, qui apporte son soutien, etc. ;
 - b) Les CV démontrant les qualifications doivent être soumis conformément à l'appel d'offres ; et
 - c) Confirmation écrite de la part de chaque membre du personnel qu'il est disponible pour toute la durée du contrat.
3. Au moins 5 ans de travail pour ou avec des banques commerciales ou d'autres institutions financières à un niveau de direction élevé ;
4. Au moins 5 ans d'expérience progressive dans le financement de MPME dirigées par des femmes.
5. Au moins 5 ans d'expérience progressive dans le financement de MPME dirigées par des femmes.
6. Expérience en matière de cartographie et d'analyse de paysages ;
7. Expérience dans l'interaction avec une initiative d'automatisation ;
8. Compréhension des défis et des opportunités pour les micro, petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes dans le contexte des réfugiés.
9. Bonne aptitude à travailler en réseau avec les IF, les MPME, les institutions financières de développement, les bailleurs de fonds et d'autres partenaires.
10. Excellentes compétences en matière de communication et de rédaction de rapports.

Appel à propositions

AGF invite maintenant les consultants éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour fournir les services (brochures, description de missions similaires, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences appropriées au sein du personnel, etc.) La proposition doit être structurée de manière à répondre clairement à chacune des exigences.

Processus de soumission et d'examen

Toutes les propositions doivent comprendre :

Propositions techniques et financières

- La proposition technique doit mettre en évidence, entre autres informations nécessaires, le profil succinct du consultant, son expérience antérieure et sa compréhension des termes de référence.
- La proposition doit être brève et précise, la proposition technique ne devant pas dépasser 15 pages, annexes non comprises.
- Les documents de conformité statutaire (code PIN de l'administration fiscale, conformité fiscale, enregistrement de l'entreprise, enregistrement auprès d'organismes professionnels, etc.
- La proposition financière doit fournir une estimation des coûts des services à fournir.
- Tous les coûts doivent être inclus dans les obligations fiscales.
- La proposition technique et la proposition financière doivent être envoyées sous la forme d'un document unique au format PDF (Portable Document Folder).
- La correspondance doit être adressée au « Responsable des achats ».
- Les propositions de candidature peuvent être soumises en anglais ou en français.

Les propositions de candidature doivent être soumises par courrier électronique **avant le 24 mai 2024, 17H00** par email à l'adresse :

procurement@africanguaranteeffund.com

Les candidats retenus seront contactés directement par courrier électronique. La présélection et la sélection seront effectuées conformément aux politiques, règles et procédures de AGF.

NOTE : -

AGF se réserve, à sa seule discrétion, le droit de sélectionner ou de rejeter, en totalité ou en partie, tout ou partie des propositions faites dans le cadre de cet appel d'offres. Toute décision de ce type sera définitive et aucune correspondance ne sera engagée, si ce n'est pour informer les soumissionnaires de l'issue du processus.